

5^{ème} conférence ligérienne de l'énergie du 7 décembre 2020

Informations complémentaires

GIEC – Groupe interdisciplinaire d'experts du climat

Le GIEC ligérien a été impulsé par la Région des Pays de la Loire. Le GIEC est indépendant dans son fonctionnement et ses publications. Il va axer ces travaux sur les solutions d'atténuation et d'adaptation pour les territoires.

Mobilité

La Région travaille avec les entreprises locales pour le développement du retrofit.

La Région des Pays de la Loire agit pour le développement des mobilités actives, notamment pour le développement de l'usage du vélo dans une logique intermodale en cofinçant la réalisation de liaisons douces sécurisées vers les points d'accès au réseau régional de transport : aménagements piétonniers, liaisons cyclables entre centre-bourgs et gares du réseau régional, développement de stationnements vélos sécurisés aux abords des gares. Elle encourage l'utilisation du vélo au quotidien avec une aide à l'achat d'un vélo pliant ou vélo à assistance électrique pour les abonnés annuels du réseau ALEOP, l'acquisition de rames de TER jumbo vélo pouvant accueillir les deux-roues non motorisés. L'usage de loisirs est aussi soutenu avec le financement d'aménagement de pistes cyclables (Train vélo Loire, Loire à Vélo, Vélodyssée...) inscrites au Schéma Régional des Véloroutes (SRV)

A titre d'exemple, la Région soutient le programme Mobil'Ethic, qui vise à accompagner les salariés des zones d'activités rurales et périurbaines en mettant en place des solutions de mobilités adaptées (mobilités douces ou partagées, motorisations alternatives). Ce programme, qui bénéficie des certificats d'économie d'énergie, sera déployé sur plusieurs zones d'activités en Pays de la Loire.

Une intégration des programmes CEE annoncés par le gouvernement n'a pas été étudiée à ce jour par la Région.

Rénovation énergétique

Les outils d'accompagnement au déploiement des plateformes territoriales de rénovation énergétique sont opérationnels :

- soutien régional aux PTRE voté lors de la session du Conseil Régional de juillet 2020 .
- les fonds CEE issus du programme Service d'accompagnement à la rénovation énergétique » (SARE) mobilisable pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2023. Les fonds SARE sont reversés aux EPCI.
- La SEM Croissance verte pour accompagner les territoires pour mettre en place leur plateforme. Elle peut intervenir en tant que prestataire auprès des EPCI (en répondant aux marchés qui seront lancés par les EPCI) afin de mettre en place ce nouveau service aux particuliers.

Le SARE s'appuie sur 2 objectifs provenant des grands objectifs nationaux :

1. Eradiquer les passoires thermiques avant 2025
2. Atteindre le niveau BBC rénovation d'ici 2050

La Région a été désignée porteur associé du SARE pour les Pays de la Loire et assure donc la gestion des fonds SARE pour les plateformes des Pays de la Loire.

Gaz

Dans le cadre de sa feuille de route transition énergétique, la Région entend développer largement l'ensemble des énergies renouvelables (électrique, gaz, thermique...), dans une approche vertueuse allant de leur production à leur usage. Dans le cadre des aides régionales aux économies d'énergie pour les particuliers (AREEP), les moyens de production

Méthanisation

Dans le cadre de sa feuille de route transition énergétique, la Région entend développer largement les énergies renouvelables, dans une approche vertueuse allant de leur production à leur usage. Le développement du biogaz et de ses usages est ainsi un objectif régional, et la méthanisation fait l'objet d'un appel à projets lancé conjointement aux côtés de l'ADEME.

L'objectif est de favoriser le développement d'une méthanisation vertueuse d'un point de vue environnemental et énergétique, inscrite dans des projets de territoire et génératrice de retombées locales.

En particulier, les projets devront veiller à respecter la hiérarchie des usages et à s'inscrire dans une logique d'économie circulaire par la création de boucles locales en utilisant prioritairement la ressource disponible localement.

En outre, un point d'attention particulier est porté, dans le Schéma Régional Biomasse récemment adopté, comme dans l'appel à projets ADEME-Région, à la qualité de la concertation et de la communication mise en place par les porteurs de projets.

L'action régionale a pour objectif de maximiser les bénéfices de la méthanisation, en favorisant le développement d'une méthanisation vertueuse d'un point de vue environnemental et énergétique, inscrites dans des projets de territoire et génératrice de retombées locales.

En particulier, les projets devront veiller à respecter la hiérarchie des usages et à s'inscrire dans une logique d'économie circulaire par la création de boucles locales en utilisant prioritairement la ressource disponible localement.

En outre, un point d'attention particulier est porté, dans le Schéma Régional Biomasse comme dans l'appel à projets, à la qualité de la concertation et de la communication mise en place par les porteurs de projets.

Hydrogène

L'objectif est de pouvoir utiliser une ressources renouvelable locale pour produire l'hydrogène : soit de la biomasse ou en se raccordant directement à une source de production d'électricité renouvelable

Les informations sur le rendement de l'hydrogène sont disponibles auprès de l'ADEME (<https://www.ademe.fr>) ou France Hydrogène. (<https://www.afhypac.org/>). A titre d'exemple, l'analyse réalisée concernant le « Power-to-H2-to-Power » c'est-à-dire le fait de recourir à l'hydrogène pour stocker momentanément de l'électricité lors de la production, pour en restituer en phase d'usage : https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/rendement-chaine-h2_fiche-technique-02-2020.pdf

Réseaux intelligents

SMILE a réalisé un bilan de son action pendant sa phase d'amorçage de 2017-2020. Une nouvelle feuille de route est en cours de finalisation pour poursuivre et ancrer cette dynamique en région. Il est

envisagé d'étendre l'action de SMILE à toute la région offrant ainsi la possibilité à tous les territoires d'ores et déjà engagée dans un PCAET ou non de faire émerger des projets de réseaux énergétiques.

SRADDET

Le projet de SRADDET a été arrêté lors de la session des 16 et 17 décembre 2020. La phase de consultation des personnes publiques associées et de l'autorité environnementale de l'Etat va débuter. Les documents seront transmis à cette occasion.